

sion de *barrière de fer* qui, étant de lui, rend la ressemblance plus frappante; ce n'est cependant qu'une imitation en miniature.

Genève imite Rome.
Comme le siège est copié de l'homme.

A Dieu ne plaise que nous prétendions insulter aux efforts qui pourraient faire notre malheureuse patrie pour reprendre son rang dans l'Europe! mais ce n'est point avec des articles du *Journal des Débats* qu'on attendra ce but. Que le ministère prenne d'abord l'attitude, non de la nuance, mais de la fierté; et quand il aura donné à la France les insinuations qu'elle demande depuis si longtemps, il pourra compter sur elle pour le second dans tout ce qu'il entreprendra pour lui rendre sa force et sa dignité. Au lieu de faire faire des articles de journaux, que le ministère songe à faire annuler les clauses secrètes du dernier traité de paix qui, en paralysant le développement de nos forces, semble devoir consacrer à jamais notre humiliation et notre déshonneur. Le traité du 30 mai, ce traité scellé par la reddition de quarante-deux places fortes, ne permettait à la France d'armer que dix vaisseaux de ligne; les articles secrets du traité du 20 novembre sont revenus sur cette disposition, et ne nous permettent plus d'armer que six frégates. Il ne peut désormais sortir de nos ports ni seul vaisseau de ligne armé. On en a vu la preuve dans plusieurs circonstances. Le vaisseau *Royal-Souverain*, qui a été chercher la duchesse de Berry, n'a pu mettre en mer qu'armé en flûte. Il en est de même de l'*Hector*, vaisseau qui, en 1817, transporta à Cayenne le gouverneur et une partie de l'expédition qui allait prendre possession de cette colonie, qu'on commença par faire annuler ses articles secrets non moins impolitiques qu'ignominieux pour la France; et quand on tenait proclamée la suppression, on donna à la nation une plus haute idée de sa force et de sa dignité, qu'en lui annonçant une refonte de vieux canons, dans un article dont la rédaction maladroite décela la plume d'un écrivain de police.

— Les étudiants en médecine de Montpellier viennent de publier un mémoire justificatif de leur conduite. Cette précaution était inutile, puisque leur innocence n'était douteuse pour personne. On sait que tout leur crime est d'avoir

sifflé la pièce d'un préfet, et que pour venger l'amour-propre irrité de ce fonctionnaire, les trompes ont été mises en mouvement, des citoyens arrêtés, un lieu de divertissement envahi par la force armée, les bâtonnettes croisées contre des habitants paisibles, des dispositions oppressives mises en vigueur, et une des écoles, la plus renommée de l'Europe abandonnée par la jeunesse et menacée d'une chute totale. M. Creuzé de Lesser qui a chanté la chevalerie, paraît avoir pris du goût pour les manières tranchantes et expéditives de ses héros. On pourrait lui dire comme dans la *metromanie*.

Monsieur, la poésie a ses licences; mais
Celle-ci passe un peu les bornes que j'y mets.

Au reste tout cela lui a trop bien réussi, pour qu'il ne se donne pas le plaisir de recommencer à la première occasion. Un préfet est comme un ministre. Il est exempt de toute responsabilité, et il a à sa disposition des journaux chargés de faire l'apologie de sa conduite. Les étudiants en médecine firent donc bien de renoncer à la lutte qu'ils ont engagée contre lui, la partie n'est pas égale. Il faut que 800 jeunes citoyens se soumettent à des actes vexatoires, on abandonne leurs travaux, leur carrière et leur avenir. Il faut qu'une école célèbre devienne déserte et qu'une partie de la population laborieuse de Montpellier perde ses moyens d'existence; mais monseigneur le préfet conservera sa place, et on n'osera plus siffler ses pièces; c'est-là l'essentiel.

— La question du monopole du tabac, cette question qui occupait la France entière, a été enlevée à la chambre des députés, d'une manière qui fera peu d'honneur à la session actuelle. M. de Barentin l'avait déclinée avec une maladresse et une absence de talent qui annonçaient presque l'intention de seconder les adversaires du projet. Le rapporteur de la commission avait mis dans sa réfutation une chaleur et une force de raison qui honorent infiniment; mais la plupart des membres ont eu l'air de regarder comme indigne de leur attention, une question qui est cependant celle de la liberté contre l'esclavage. M. Beugnot, qui depuis le commencement de la session n'avait mérité que des éloges, a eu le courage de défendre le monopole. Enfin, la discussion s'est presque éteinte d'elle-même, sans qu'on daignât y prendre part. M. le président, profi-

tant de cette espèce d'insouciance, s'est permis d'intervertir l'ordre dans lequel les amendemens et les articles du projet devaient être présentés au vote de la chambre. Cette infraction de l'usage et du réglemeut n'a pas même excité une réclamation, et la loi a passé à une majorité considérable. On a appris avec autant d'étonnement que de douleur qu'un nombre assez considérable de députés du côté gauche, avaient voté en faveur du monopole. Cet abandon des principes, cette capitulation du devoir avec des intérêts privés, était le plus funeste exemple que pussent donner des hommes que la nation était accoutumée à regarder comme les défenseurs invariables de ses droits. Il en est cependant qui n'ont point pris part à cette funeste défection : ceux-là n'ont pas besoin d'être nommés, leurs noms se présentent d'eux-mêmes.

Toutes les tribunes étaient remplies d'Alsaciens qui avaient voulu assister à la décision d'une question si importante pour leur pays. Leur surprise a égalé leur indignation en voyant le résultat de la discussion et la manière dont le résultat avait été amené. Ces excellents citoyens sont sortis cruellement désabusés de l'idée qu'ils s'étaient faite de la représentation nationale, et surtout de quelques-uns de ses membres qu'environnaient leur estime et leur confiance. Ils vont retourner dans cette brave et patriotique Alsace ; qui ne se souvient de ses sacrifices passés que pour les renouveler quand le salut de la France l'exigera : ils vont lui dire, qu'il n'y a que chez elle que l'amour de la patrie et du bien public ne soit pas subordonné à des intérêts secondaires, et qu'ailleurs des considérations fiscales et des calculs personnels passent encore avant les éternels principes de la raison, de la justice et de la liberté.

Nous le disons avec douleur, mais nous le disons parce que la vérité l'ordonne. Le côté gauche semble s'être assoupli en se recrutant. Une sorte de confiance dans la haute sagesse du ministère, un sentiment de complaisance pour ses volontés, semblent s'être emparés de quelques-uns des députés qui siègent dans cette partie de l'assemblée : et cependant le ministère, prodigue de promesses et de beaux discours, n'a encore justifié les espérances qu'il cherchait à faire naître, qu'en nous donnant la honteuse loi du monopole et l'infinie projet qui doit perpétuer la loi de novembre. Il s'est formé dans l'assemblée une espèce de côté gauche

à votre, ou plutôt de votre du côté gauche, qui, presque imperceptible l'année dernière, a pris cette année un prodigieux accroissement. Un négociant de Paris paraît être devenu le chef de cette réunion, sans doute parce que son logement lui permet de la recevoir chez lui. Là se trouvent tous les hommes qui tâchent de concilier leur conscience et leurs devoirs, les uns avec leurs appointemens, les autres avec les obligations qu'ils croient avoir contractées envers le ministère. De ce bizarre amalgame de préventions et de principes de patriotisme, et d'intérêts personnels, est née une opinion mixte qui croit pouvoir faire marcher de front la défense de la liberté et la concédence pour les ministres : et comme le ministère, téméraire en promesses, tout en violant les principes les plus respectables, fait toujours profession pour eux d'un sincère attachement, ces démonstrations suffisent pour apaiser les scrupules de la conscience constitutionnelle de ces indulgens députés. Ils votent ainsi constamment avec le ministère, en évitant cette candeur de servilité qui a fait du ventre un objet de risée, et en usant par une sorte de popularité par des déclarations de principes qui ne sont pas toujours d'accord avec leur vote. Ce parti doit nécessairement beaucoup s'accroître, parce qu'il est commode de réunir les apparences de l'indépendance avec les avantages de la dépendance, parce qu'il est agréable d'obtenir quelque popularité sans être obligé de se prononcer d'une manière tranchante et invariable, chose qu'on attache beaucoup de prix à éviter dans un siècle où les hommes publics ne brillent pas par le caractère.

Cette portion mixte semble étendre son influence sur quelques membres du côté gauche, et nous ne craignons pas de le dire, cette influence ne peut qu'être mortelle pour la liberté. A ces fâcheux effets se joignent encore la fatigue et le découragement. Le ministère a en parti de maintenir les députés pendant trois mois dans une accablante oisiveté ; maintenant que leurs intérêts les rappellent chez eux, on leur présente des lois importantes, afin qu'ils se hâtent de s'en débarrasser, et que cette précipitation les rende moins difficiles sur l'adoption des articles qu'on leur propose. C'est principalement dans la discussion sur la loi de la presse qu'on a lieu de remarquer cette fatigue et ce désir d'en fuir. M. Courvoisier a sabré un rapport confus et incom-

plet sur le premier projet de loi. Il en a donné pour raison qu'il avait perdu plusieurs feuillets de son travail, et qu'il avait mal dormi pendant les nuits précédentes; et cette plaisante justification n'a pas excité le plus léger murmure. Il a proposé comme une chose toute simple de laisser encore de côté pour cette session la responsabilité des ministres, s'il s'était fondé pour cette demande sur les déficiosités du projet de loi présenté, on concevrait la facilité avec laquelle la Chambre l'a adoptée. Mais l'habitude semble faire loi. On est si accoutumé à ce que les ministres responsables par la Charte, ne le soient nullement par le fait, qu'on a cru qu'une année de plus ou de moins, passée dans un tel état de choses, ne valait pas la peine d'une réclamation. M. Courcroisier a mis de la maturité et de la bonhomie dans les motifs par lesquels il a appuyé la priorité demandée en faveur de la loi sur la presse. Il a fait envisager, comme raison péremptoire, la prochaine émancipation des journaux dont l'esclavage finit avec la session actuelle; et la Chambre, empressée de préserver la France d'une pareille catastrophe, a souscrit aveuglément à ce qu'on lui demandait. La discussion sur le premier projet se ressent de cette apathie qu'on peut attribuer également à la fatigue et à la complaisance. Les articles en général, peu combattus, passent sans amendement et souvent même avec des amendements de M. Jacquiot Pampelune. Aussi les commissaires du gouvernement, appréciant les dispositions de la Chambre, n'ont pas cru devoir se mettre en frais d'éloquence, et M. Cuvier s'est borné à un petit discours digne sous tous les rapports du projet qu'il défendait.

Pendant que la chambre présente à la France ce triste spectacle, il semble que d'autres individus s'attachent à achever de désenchâner la nation sur toute espèce de démonstration de zèle et de dévouement pour la chose publique, et à lui montrer l'intérêt personnel se couvrant de ce manteau respectable, pour mieux assurer le succès de ses calculs. Les propriétaires des journaux quotidiens de Paris, viennent de rédiger une adresse, où, après avoir défendu pour la forme quelques principes d'intérêt général, ils en viennent à l'article qui les concerne. Au lieu d'attaquer, comme ils le devraient, le principe du cautionnement, ils l'admettent et se bornent à en demander la réduction. Ils ne suivent pas même dans cette réduction, la

seule idée raisonnable qui puisse naître d'un principe aussi absurde en lui-même; savoir de fixer la quotité du cautionnement des journaux au *maximum* de l'amende qu'ils peuvent encourir. Ils demandent seulement la réduction de la somme à moitié, et la conclusion de leur *factum* est qu'on assujettisse au timbre les écrits semi-périodiques. Ainsi sous quelques faux dehors d'amour pour la liberté, paraissent à nu les calculs d'une spéculation mercantile. Ils veulent des cautionnements proportionnés à leurs moyens, parce que c'est une espèce de monopole qui les délivrera en partie de la concurrence. Non contents de cela, ils réclament l'asservissement des autres écrits avec autant de chaleur que de bons citoyens en mettraient à réclamer l'affranchissement de tous. L'égoïsme, ce mal incurable des vieux peuples, s'est emparé de tout le monde; et encouragé par d'illustres exemples, il se dévouille chaque jour de cette espèce de poterie qui lui faisant chercher un masque honorable. Il n'y a aujourd'hui de patriotisme désintéressé que dans les classes inférieures de la société, et on peut dire que c'est là qu'est réfugié l'honneur de la nation.

Au milieu de ce fâcheux conflit entre les intérêts et les principes, des nouvelles importantes fixent l'attention publique. Le procès des conspirateurs de Vannes doit enfin éclairer tout le monde sur les incertitudes et les complots de l'aristocratie. La vaste affilation qui lie ses membres s'étend d'un bout du royaume à l'autre, et ce qui se passe à Bordeaux et dans le Gard en est une nouvelle preuve. En vain a-t-on licencé la garde nationale dans quelques endroits; son organisation clandestine n'a point été atteinte, et toujours soumise à ses anciens chefs, elle est prête à exécuter des projets sur lesquels il n'est plus permis de se méprendre. Le *Conservateur* a jugé à propos de prendre l'avance, quand il a vu que l'affaire de Vannes ne pouvait demeurer secrète. Une proclamation assez ganche de M. Fievez paraît avoir peu but de pallier l'effet que cette nouvelle ne peut manquer de produire; mais puisqu'il n'avait rien de plus solide et de plus raisonnable à dire, peut-être eût-il mieux fait, dans l'intérêt de son parti, de garder le silence. C'est ainsi que se confirme ce qu'avait annoncé M. Lanjuinais; et on peut apprécier maintenant le dementi solennel qui lui a été donné par M. Decaze. Le ministre ne pouvait cependant ignorer ce qui se passait à Vannes, et il

faut que son amour pour les provinces fidèles soit bien violent, pour l'avoir engagé à nier une vérité qui ne pouvait manquer d'être connue tôt ou tard.

Quelqu'adresse qu'aient les royalistes, il leur sera bien difficile de faire croire que l'affaire des sieurs Leguével et Legal soit une gentillesse inventée à plaisir. La précaution oratoire de M. Fiévée est bien loin jusqu'à présent d'atteindre ce but. Cependant leur conduite à la chambre paraît dans ce moment-ci bien étrange, et on ne sait quelle espèce de combinaison peut la leur dicter. On doit dire à leur honneur qu'ils ont voté contre le monopole, mais ils semblent à peine prendre part à la discussion sur la presse et ils laissent passer tous les articles comme si c'était une affaire qui ne les concernât pas. Qu'ils y prennent garde cependant; cette loi ne les épargnera pas plus que les autres. Un homme qui est de bonne foi, quand il promet des vexations, a déjà annoncé, dit-on, qu'il n'attendait que la nouvelle loi pour se venger des écrivains qui lui déplaisent. Cette menace s'adresse à tous ceux qui parlent avec indépendance, de quelque parti qu'ils soient. La colère ministérielle ne fera pas de distinction, et l'arbitraire pesera sur quelque refus d'encenser la fortune du favori.

CORRESPONDANCE DE PARIS,

Extrait des journaux anglais (1).

OBSERVATIONS.

Le noble pair qui correspond avec le *Times*, malgré la fierté naturelle de son caractère, et celle que lui donnent ses grandes places et son grand crédit, ne s'est pas cependant montré indocile à la voix de la critique. Nous nous étions plaints des insipides lieux communs dont, depuis

(1) Nous prévenons le lecteur que nous désignons toujours par les lettres *T.* et *L.* la correspondance écrite sous l'influence du parti anglais ou donné vulgairement le nom d'ultra-royaliste.

La correspondance consacrée à l'apologie des mesures du ministère sera désignée par une *M.*

quelque temps, il encombrant les longues colonnes du *Times*, et que la crainte de fatiguer nos lecteurs ne nous permettait pas de reproduire dans nos feuilles; et il a enfin consenti à y renoncer. Aujourd'hui, comme jadis, il veut bien tôt nous communiquer, avec réserve cependant, quelques-uns des faits ou des anecdotes qu'il recueille.

Nous attendions avec quelque impatience qu'il nous parlât du voyage de lord Witworth; et voici une lettre qui lui est presque exclusivement consacrée. La sécurité qu'il montre à cet égard, n'est pas, je crois, entièrement sincère; il prend trop de peine, dans la lettre même que nous rapportons, pour préannuler sa séigneurie contre les impressions que le prince de T. . . . peut chercher à lui donner. Que lord Witworth n'ait pas une mission spéciale, cela est possible sans doute; mais habitué à observer les cours, il fera part probablement des nouvelles observations qu'il va faire, au chancelier de la Grande-Bretagne, le comte de Liverpool, son beau-frère, celui des membres du cabinet qui est chargé de défendre à la chambre haute les intérêts du ministère, comme lord Castlereagh, les défend à la chambre des communes; qui joint même au parlement d'un crédit moins circonscrit que celui-ci; mais qui, s'il compte quelques amis parmi les adversaires de l'administration dont il est membre, ne les trouve que dans cette partie de l'opposition qui pousse encore plus loin que la majorité du ministère les prétentions de l'aristocratie anglaise.

Tandis qu'à la chambre des députés, le *centro* et le *chét droit* ont montré, dans les derniers débats, une certaine tendance à se rapprocher, les hostilités de ces deux partis ne se continuent pas moins dans les journaux anglais avec une aigreur toujours croissante. Si j'ai bien compris le sens d'une lettre extraite du *Times*, son noble auteur insinue que M. Fiévée, l'un des collaborateurs du *Conserverateur*, est disposé à servir les prétentions sur la France, et des rumeurs populaires attribuent à la maison d'Orléans. On sent bien que l'irritable correspondant du *New-Times*, n'est pas plus modéré à l'égard des ministres, avec lesquels il s'opiniâtre à confondre l'opposition de gauche. Le parti dont il est l'organe, depuis qu'il est désarmé et qu'il a cessé d'être dangereux, devient chaque jour plus divertissant par sa folie.

Paris, le 5 avril 1819.

Loin de s'être modérés, nos ultra se sont tout-à-fait démasqués. Ils n'ont plus aucune espèce de honte; ils se félicitent eux-mêmes de l'idée d'une guerre civile et étrangement qui, si elle avait lieu, n'aurait d'autre résultat que leur ruine. Vous pouvez apprécier leur folie par le ton de leurs correspondants dans quelques-uns de vos journaux. C'est le roi lui-même qu'ils accablent de leurs outrages, parce qu'il ne veut plus mettre sa personne et son gouvernement à leur merci. On serait presque tenté de croire que de faux frères se sont glissés parmi eux secrètement pour travailler à leur ruine, afin de se venger du mépris que leur témoignent, tout en les employant, une aristocratie hautaine. Le ton habituel de leur journal officiel, le *conservateur*, rend cette conjecture plausible. M. Fievéé par exemple, se vantait autrefois d'avoir été le précepteur monarchique de Napoléon. Depuis, il s'est également vanté d'en avoir tiré dix-huit mille francs par an, pour une correspondance secrète dont le but était de le perdre. Aurait-il par hasard adopté le même rôle dans le *conservateur*, sans nous dire le prix qu'il y mettait? Il est devenu un des directeurs de la faction; il a même pris une place plus élevée que M. de Châteaubriant. Il nous répète sans cesse qu'il faut maintenant séparer le roi de la royauté. Il assure qu'il est nécessaire d'abandonner l'un pour sauver l'autre, et que les amis de la monarchie ne peuvent se tirer d'affaire qu'en se joignant au parti qui protégera le mieux leurs intérêts. Il parle d'une usurpation qu'il déclare inévitable; il cherche à persuader à ses lecteurs qu'il vaudrait mieux encore se joindre aux usurpateurs, que de seconder le ministère actuel. M. Fievéé ne trahit-il pas ici ses vues un peu trop indistinctement? On sait où et comment il est né, et lui-même désire passer pour Belge.

M. de Châteaubriant veut rester Français et catholique. Il se contente de menacer l'Europe d'une nouvelle convention et d'une nouvelle guerre, à moins qu'elle ne s'empresse de rétablir la religion parmi nous. Cela ressemblerait beaucoup à une croisade, et l'on sait que M. de Châteaubriant aime beaucoup les croisades.

On peut à peine en croire ses yeux, lorsqu'on lit toutes

ces extravagances. Il n'est pas impossible cependant qu'elles deviennent contagieuses, mais d'une manière tout-à-fait contraire aux désirs de leurs auteurs: c'est-à-dire, en déterminant nos ardens libéraux à devenir aussi foux qu'eux. Ils répètent sans cesse que les Bourbons sont perdus, n'est-ce pas en effet le moyen de déterminer ceux-ci à revenir à leurs anciens chimères de république, et leur faire croire que le moment de les réaliser s'approche? C'est du moins une singulière manière de consolider un ordre de choses, que de répéter sans cesse qu'il va être détruit. Jamais on ne s'attache à ce qui menace ruine.

Paris, le 8 avril 1819.

Quelques personnes cherchent à donner ici une importance mystérieuse à un fait qui, à Londres, paraîtrait très-simple, l'arrivée de lord Witworth et de sa famille à Paris. Le lendemain de son arrivée à Paris, il obtint une longue audience du Roi qui l'avait autrefois connu en Angleterre. Aussitôt des conjectures sans fin furent faites à ce sujet par ceux qui voulaient prolonger notre servitude, et qui s'opiniârent encore à ne pas croire au retour de notre indépendance.

Vous voyez que nos ultra, chaque jour plus accablés du poids de l'opinion publique, n'ont d'espoir que dans l'influence étrangère qu'ils invoquent sans pudeur. Aussi n'ont-ils pas manqué de répandre que leurs gémissements avaient enfin été entendus, que lord Witworth se rendait à Paris pour demander au nom de l'Europe que le ministère fût renvoyé, que la loi des élections fût révoquée, que la chambre *introuvable* fût rappelée, etc., etc. Les plus modérés assuraient que du moins sa séigneurie venait remplacer sir Charles Stuart qui a perdu leurs bonnes grâces, parce qu'en sa qualité d'ambassadeur d'une puissance étrangère il a jugé qu'il ne devait pas s'immiscer dans nos affaires intérieures, et qu'il aurait rempli son devoir en écartant toutes les préventions qui pouvaient s'opposer au maintien d'une paix nécessaire aux deux gouvernements.

C'est sir Charles Stuart, lui-même, qui a présenté au Roi lord Witworth. Ce fait serait suffisant pour nous con-

vaincre que sa seigneurie ne vient pas pour le remplacer, car sans cela on en ferait l'instrument d'une espèce de mystification.

Le prince de T. ne s'est pas refusé le plaisir de donner un certain crédit à ces bruits ridicules. Il est trop fatigué de ses loirs et de l'oubli dans lequel il est tombé pour ne pas chercher à se remettre de nouveau en scène, en paraissant accorder une grande importance à l'arrivée du noble lord. Il cherchera même à compromettre sa seigneurie, en l'environnant de quelques-uns de ses agents, et en lui attribuant des conversations qu'il n'aura jamais eues; par exemple, que l'Angleterre, a été tellement satisfaite des divers rôles qu'a joués M. de T. et qu'elle est tellement persuadée qu'on ne peut rien faire sans lui, qu'elle a envoyé lord Witsworth, afin de l'imposer de nouveau au Roi.

Nous avons ici quelques vieilles femmes qui regardent le prince de T. comme un oracle. Mais il faut rendre justice à nos mères; ils n'ont pas parlé une seule fois de cet homme d'état, dans les divers plans de cabinet qu'ils ont formés.

Il paraît que ces derniers sont à la veille de perdre une récente conquête qu'ils avaient faite, et qu'ils ne pouvaient pas conserver long-temps, celle du comte M**. Un de nos ducs libéraux fut très surpris dernièrement de recevoir la visite de cet ex-ministre, après un dîner où se trouvaient beaucoup de *doctrinaires* et de *libéraux*. La conversation se dirigea sur les questions principales du jour; et M. M... prit part à la conversation, comme s'il n'avait jamais changé d'avis. Comme on lui adressa quelques questions mesurées et polies, sur la conduite qu'il avait tenue en dernier lieu; il mit sans hésitation tous les torts qu'on lui reprochait sur le compte du duc de Richelieu, et il rendit également une *justice complète* aux nouveaux amis dont il avait partagé la disgrâce.

On commença à parler de nouveau du couronnement qui aura lieu à Paris ou à Saint-Denis. Cette imposante cérémonie doit avoir lieu le jour de la Saint-Louis.

Paris, le 10 avril 1819.

On parle beaucoup de l'assassinat de Kotzebue à Paris. Cet événement s'est emparé de toutes les conversations conjointement avec le dernier coup d'état de M. de Cazes. Ajoutez à cela l'élection de M. Benjamin Constant, et vous vous expliquerez sans peine pourquoi le nom d'idées libérales inspire tant d'épouvante à tous les hommes gens. Par les idées libérales, un homme de lettres allemand est condamné à être assassiné, pour avoir écrit ce qu'il pensait à un souverain qui désirait le savoir. Par les idées libérales, un Suisse est nommé législateur de la France, au mépris de l'ordonnance annexée à la charte, qui déclare tous les étrangers incapables d'être élus députés. On ne peut imaginer à quel point les Français de toutes les classes sont ignorants de leurs lois et de leur constitution, et avec quelle apathie ils voient ces lois et cette constitution violées. M. Constant, le Suisse, a précisément autant de droits à s'asseoir sur le trône de France, qu'à siéger dans la chambre des députés. Et cependant je parie que personne ne contestera cette élection. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que son élection n'est pas le résultat d'aucune affection ni d'aucune estime pour lui, car toutes les variations de sa vie politique, ses éloges et ensuite ses satires contre le directeur, Bonaparte et les Bourbons, l'ont rendu odieux aux yeux des gens de tous les partis, du moins de ceux qui ont quelque moralité. Il y a un an que les ministres eux-mêmes frémissaient de l'idée de le voir nommer, et aujourd'hui, personne n'a le courage de citer la disposition de l'ordonnance constitutionnelle qui rend son élection nulle.

Des cinq députés qui viennent d'être élus pour compléter les dernières élections, les ministres en ont obtenu un, et les indépendants quatre. La même proportion existera probablement dans les premières élections, de manière qu'en 1820, si cette malheureuse constitution dure encore, les indépendants seront les maîtres exclusifs de la chambre des députés. En attendant, la démocratie a éprouvé quelques revers dans la chambre haute, malgré la dernière infusion anti-royaliste. Le ministre vient d'y être battu. Une de ses créatures qu'il avait placée dans une préfecture, avait

adressé une circulaire aux principaux fonctionnaires de son département, dans laquelle il s'expliquait sur les pairs de la manière la plus insultante, à l'occasion de la proposition de M. Barthélemy. Le prince de Montmorency demanda à la chambre que ce préfet fût censuré. De Caze le défendit avec le ton qu'on lui connaît, mais la proposition du prince de Montmorency n'en fut pas moins accueillie. Parmi les nouveaux pairs se trouve le général Belliard, si dévoué à Bonaparte, avant et depuis les événements de 1814. Il paraît que c'est ce général qui dirige le ministre de la guerre, qui n'est pas précisément un conspirateur, mais qui prête facilement l'oreille à tous les projets qui tendent à donner à la France ses limites naturelles, c'est-à-dire le Rhin, les Pyrénées et l'Océan. Mon opinion particulière est que le petit nombre d'honnêtes gens qui désirent la paix en France, et qui par conséquent désireraient qu'on n'envahit pas la Belgique de nouveau, seront obligés de céder à l'ascendant tout-puissant que prennent les Bonapartistes. Tel est le résultat de la politique insensée que les alliés ont suivie en comprimant les royalistes, et en soutenant les hommes qui avaient été les flicaux de l'Europe.

Paris, le 5 avril 1819.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai différais jusqu'à présent de vous prier d'annoncer les nouvelles Cartes à jouer de ma composition, parce qu'avant d'en entretenir le public, je desirais qu'elles eussent atteint le degré de perfection dont elles sont susceptibles. Apparaît'hui, que je crois avoir réussi, je vous prie d'avoir la bonté d'insérer cette lettre dans votre feuille. La nécessité de mettre ces cartes au même prix que les anciennes, (qui ne permettent pas de consacrer à la peinture des 12 figures d'un jeu, au-delà de 1 sou, et demi), a opposé aux améliorations, de grands obstacles. Les cartes que j'offre aujourd'hui au public, sont incontestablement préférables aux anciennes, par la forme et la composition. Elles leur sont encore très-supérieures par l'exactitude de la peinture. J'ai en outre fait fabriquer, sous le nom de *cartes des cérémonies de la cour*, des jeux beaucoup plus beaux pour les personnes qui tiennent moins au prix qu'à la perfection. Ces cartes sont colorées avec soin, et retouchées à la main. Le dessous est en velin blanc, rose, ou nankin uni. Elles se trouvent, comme les cartes ordinaires, chez les principaux débitants du royaume. Tous les fabricants ayant le droit de fabriquer de mes cartes, et tous n'ayant pas également réussi dans leur colorage, je ne garantis que celles dont les enveloppes portent ma grille.

J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite considération,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

HOUBIGANT.

Carter du Roi, rue Saint-Damien, n.° 5, faub. St-Germain, n.° 38, Paris.

EXTÉRIEUR.

PRUSSE.

Première lettre du Correspondant de Berlin.

— La nation prussienne semble être dans un état de fermentation et de malaise qui fait prévoir des changements dans l'organisation de la monarchie. Les Prussiens demandent à grands cris la suppression des privilèges, l'établissement de la liberté et de l'égalité; ils veulent une constitution où les droits du peuple et du souverain trouvent des garanties; ils réclament l'exécution des promesses royales. On parle de mouvements qui auraient eu lieu en présence du roi dans divers corps de la *landwehr*. Nous croyons qu'en ces circonstances il sera utile de publier quelques extraits de la correspondance d'un savant publiciste prussien. Une partie de cette correspondance se rattache aux grands intérêts qui occupent aujourd'hui l'Europe. Sous ce rapport elle doit intéresser singulièrement la France, où l'on travaille à terminer les entreprises que la révolution a commencées.

Berlin, le 15 avril 1819.

« Les ministres anglais dictent-ils aujourd'hui contre la Prusse les notes qu'ils dictaient, il y a quelques années, contre la France? Assurément il y a entre les derniers réglemens sur le régime des douanes, que les